

Site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine FR7200700

Mise en œuvre Document d'Objectifs

Compte-rendu du 3ème COPIL

à Boé, le 30 mars 2017

Synthèse des remarques suite au COPIL

Présents :

BEAUJARD Mathieu, SMEAG - animateur du site Natura 2000 « la Garonne en Aquitaine »
BILIRIT Jacques, Maire de Fourques-sur-Garonne et Président du comité de pilotage
BUISSON Patrick, membre du Bureau délégué de la Communauté d'Agglomération d'Agen
CLUA Guy, Maire de Saint-Laurent
CRAIPEAU Florent, Technicien GEMAPI Val de Garonne Agglomération
DECAMPS Régis, Agence Française pour la Biodiversité
DELEBECQUE Luc-Olivier, CRPF Nouvelle Aquitaine
DELOUVRIÉ Pierre, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Agen
DEROY Julie, Directrice du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais
DEZALOS Christian, Maire de Boé
HILAIRE Michel, commune de Saint-Pierre d'Aurillac
LACAVE Jean-Pierre, Président de l'association SEPANLOG du Lot-et-Garonne
LOUBRIAT Anne, Adjointe en charge de l'Environnement de la commune du Passage
LEMOZY Sylvie, Chargée de mission Natura 2000 Direction départementale des Territoires de Lot-et-Garonne
MAILLÉ Isabelle, chargée de projet ENS pour la commune de Villenave d'Ornon
MAINGAULT Jérôme, chargé de mission Environnement à la mairie de Villenave d'Ornon
MARTIN Bruno, DGS de la mairie de Boé

MORANCHO Marc, Voies Navigables de France
PHILIPPE Perrine, CEN Aquitaine
PROUZET Jean, Maire de Saint Jean-de-Thurac
TANDONNET Henri, Maire de Moirax - Sénateur de Lot-et-Garonne
SANIAL Thérèse, conseillère municipale de la mairie de Saint-Romain-le-Noble
VÉRIL Corinne, secrétaire au SMEAG
Journaliste x 2

Ont été excusés :

ATINAULT Sylvain, Chef de service départemental à l'Office nationale de la chasse et de la faune sauvage de Gironde
AUPLAT Jérôme, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Lot-et-Garonne
BOUSQUET-CASSAGNE Serge, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Lot-et-Garonne
BOVET Frédéric, Sous-Préfet de Marmande-Nérac
BRUGALIERES Alain, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne
BRIS Audrey, chargée d'intervention à la Délégation de Bordeaux Agence de l'Eau Adour Garonne
CRISTOFOLI Jean, conseiller municipal à la mairie de Tonneins
DIONIS du SEJOUR Jean, Président de la Communauté d'Agglomération d'Agen
DUMAIS Jacques, adjoint au maire de Port Sainte-Marie
DUMAITRE Alexandre, Dreal Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
DUPRAT-INVERNIZZI Céline, Directrice du Pôle Territoires à la Chambre Départementale d'Agriculture du Lot-et-Garonne
FAYE Lionel, Président de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers
FOUGEYROLLAS Pierre, technicien rivière au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot
GAYRARD Hervé, Maire de Bayon-sur-Gironde
GUICHET Anne-Juliette, chargée de mission à la Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde
GUYOT Patrice, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle Aquitaine
LEFOULER Anthony, chargé de mission au Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
MASSET Michel, Président de la Communauté de Communes du Confluent et des côteaux de Prayssas
MENEZZI Clémence, chargée de mission N2000 au Pays Médoc
MILOR Mercedes, Chambre départementale d'agriculture de Gironde
PANTEBRE Isabelle, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale de la Gironde
PASSICOS Isabelle, chef de projet au Syndicat Mixte SCoT Sud Gironde
PLAGNOL Philippe, Maire de Langon
POZZER Jean-Baptiste, chargé de mission milieux naturels au Conseil départemental du Lot-et-Garonne
QUINTARD Jean-Charles, Directeur départemental de la Protection des Populations de la Gironde
RINAUDO Dante, Maire de Tonneins
SUZANNE Eric, sous-Préfet de Langon
ZAMBON Josiane, Maire de Saint-Louis de Montferrand

Introduction - Monsieur le Maire de Boé :

Monsieur Christian DEZALOS remercie l'ensemble des participants et plus particulièrement le SMEAG pour avoir organisé ce COPIL Natura 2000 dans sa commune. Il explique que la commune de Boé est très engagée dans l'environnement et la biodiversité mais également dans le patrimoine bâti et culturel. Il rappelle ainsi que Boé était un village centré sur la batellerie. Monsieur le Maire indique qu'il est très heureux que sa commune soit engagée dans la démarche N2000 avec la signature de la charte. Cette signature s'inscrit dans le cadre d'un projet plus large intégrant notamment la restauration de la tour Lacassagne, ancienne tour de guet.

Jacques BILIRIT, Président du Comité de pilotage, remercie Monsieur le Maire pour l'accueil sur sa commune. Avant de présenter le contexte et l'historique de la démarche, Monsieur le Président donne la parole à Raymond GIRARDI, Vice-président du SMEAG et du Conseil départemental du Lot-et-Garonne.

Monsieur GIRARDI, référent Natura 2000 pour le SMEAG, structure porteuse de l'animation, précise que le SMEAG est engagé dans l'animation Natura 2000 depuis 3 ans. Une délibération a été prise le matin même par les élus du SMEAG pour poursuivre l'animation sur le second cycle 2017-2019. Il revient au COPIL Natura 2000 de valider cette candidature.



Monsieur BILIRIT fait un rapide rappel sur l'historique de la démarche Natura 2000. Il est rappelé que l'élaboration du Document d'Objectif (DOCOB) a été portée par le SMEAG et validé en novembre 2013. Le SMEAG a ensuite été désigné comme structure porteuse pour le premier cycle d'animation d'avril 2014 à mars 2017. Le dernier COPIL a eu lieu le 24 mars 2016 à Fourques-sur-Garonne.

Monsieur le Président précise que l'animation agricole a été relativement difficile cette année. En effet les retards de paiement des aides PAC, les difficultés liées à la redevance pour le soutien d'étiage et plus largement le contexte agricole actuel, ont été des freins à la mise en œuvre des MAEc.

Pour ce troisième COPIL, l'ordre du jour est le suivant :

- I. Bilan de la troisième année d'animation
- II. Validation de la nouvelle Charte Natura 2000 - Fiche agricole
- III. Second cycle d'animation 2017-2019
- IV. Perspectives d'animation 2017
- V. Echanges / questions diverses

Ce compte-rendu est accompagné de la présentation PowerPoint permettant de l'illustrer (envoyée uniquement par mail pour des raisons d'économie de papiers). Les deux seront prochainement disponibles sur le site internet du SMEAG (www.lagaronne.com).

Monsieur BILIRIT a dû s'absenter juste avant le début de la réunion pour une intervention imprévue et urgente dans le cadre de ses fonctions de Maire. En son absence, Monsieur Raymond GIRARDI, Vice-président du SMEAG et du Conseil départemental du Lot-et-Garonne a présidé la réunion.

I. Bilan de la 3^{ème} année d'animation

1) Animation Agricole (diapositives 4 à 7)

Mathieu BEAUJARD présente l'historique de l'élaboration et de la mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (P.A.E.C.).

Sur le périmètre Natura 2000, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (P.A.E.C.) a été rédigé puis validé en début d'année 2015. L'objectif de ce dispositif est de soutenir financièrement les agriculteurs qui souhaitent mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

Au cours de cette deuxième année d'animation du P.A.E.C. (2016), l'ensemble des agriculteurs (33 et 47) situés en secteurs prioritaires ont été contactés par mail et/ou par téléphone (139 exploitations concernées). Suite aux nombreux échanges et à la rencontre de 3 agriculteurs intéressés par ces mesures, aucun contrat n'a été signé pour l'année 2016. Pour les 3 agriculteurs rencontrés, des difficultés techniques voire réglementaires ont empêché de contractualiser (hangar pas construit à temps, impossibilité d'appliquer une mesure sur une parcelle en Bio non entretenu depuis deux ans, problème de taille de plan d'eau, ...).

De nombreux agriculteurs trouvent les mesures contraignantes et pas assez « rémunératrices ». Le contexte difficile actuel du monde agricole ne facilite pas la contractualisation de M.A.E.C. L'animation de cette deuxième année a permis d'établir des contacts avec des agriculteurs qui pourraient être intéressés pour s'engager en 2017. Un agriculteur contacté en 2016 est revenu vers le SMEAG dernièrement pour s'engager dans une mesure de conversion de culture en prairie pour 2017 sur environ 30Ha.

L'animateur indique qu'une mesure supplémentaire pour des prairies pâturées a été ajoutée (AQ_GARO_HE08). Cette mesure est identique à la mesure AQ_GARO_HE02 sauf que la période d'interdiction de pâturage a été différée d'un mois (de janvier à mars) car les prairies sont plus praticables en décembre qu'en mars car moins humides.

Isabelle MAILLÉ souhaite savoir à partir de quels éléments il a été défini que le mois de mars était plus humide que celui de décembre.

Mathieu BEAUJARD explique qu'après de nombreux échanges avec des éleveurs, il s'avère que les prairies sont plus praticables en décembre qu'en mars. Mathieu BEAUJARD précise qu'une éleveuse s'était engagée en 2015 sur la mesure AQ_GARO_HE02. Il n'a donc pas été possible de la modifier.

Anne LOUBRIAT demande des précisions sur le montant des aides et si l'animateur a eu des contacts avec des agriculteurs du 47.

Mathieu BEAUJARD indique que l'ensemble des mesures et leurs montants sont présentés dans la plaquette. Par exemple, la mesure « conversion culture en prairie » permet à l'exploitant de bénéficier de 320 € par hectare et par an (coût récemment actualisé). Cette plaquette a été envoyée à tous les agriculteurs de Gironde et du Lot-et-Garonne (246 exploitants).

Isabelle MAILLÉ demande si les agriculteurs peuvent bénéficier de ce dispositif s'ils ne sont pas déclarés à la PAC. Notamment pour les éleveurs d'ovins, de plus en plus nombreux en Gironde, qui ne sont pas tous déclarés à la PAC.

Mathieu BEAUJARD indique que la déclaration PAC est obligatoire pour bénéficier des aides.

Pierre DELOUVRIE pose une question concernant le périmètre « PAEC » et demande s'il faut être obligatoirement riverain de la Garonne pour pouvoir bénéficier de ces aides.

L'animateur répond que le périmètre Natura 2000 correspond principalement au lit mineur et aux berges de la Garonne. Suite à la révision du périmètre en 2013, certaines zones intéressantes comme des confluences ou des zones humides ont été ajoutées. Pour mettre en place des MAEC sur une parcelle, l'agriculteur doit posséder un îlot PAC touchant ce périmètre. Dès lors l'ensemble de l'îlot est éligible.

Isabelle MAILLÉ demande si cette année, l'animation agricole bénéficie d'un élan favorable.

Mathieu BEAUJARD répond que suite à l'envoi de la plaquette, de nombreux contacts ont été établis et que des rendez-vous sont prévus pour la mi-avril.

2) Animation territoriale (diapositives 8 à 11)

Afin d'assurer une cohérence entre les projets du territoire avec les enjeux Natura 2000, l'animateur a participé au suivi de projets de différentes collectivités pouvant aboutir à des contrats Natura 2000 (projet des quais de Langon, Communauté de communes du Confluent, projet de Saint-Laurent...). Dans le cadre du Plan Garonne, il a été proposé, pour les projets situés en Nouvelle-Aquitaine, d'intégrer la signature de la charte Natura 2000 pour mieux répondre aux objectifs de valorisation et de préservation de la biodiversité. En 2016, plusieurs collectivités ont été consultées (communautés de communes, agglomérations, communes) dans le but de signer cette charte Natura 2000. **La commune de Boé vient de signer la charte en janvier 2017 et devient donc la première collectivité à s'engager dans la démarche.** Les collectivités adhérentes à la charte pourront communiquer sur leurs engagements en faveur de la biodiversité.

Deux chartes Natura 2000 ont été signées par des agriculteurs en 2016 et une en début 2017 dans le Lot-et-Garonne. L'animateur a rencontré et accompagné les agriculteurs dans cette démarche. Pour rester dans le système AREA (aides régionales) bénéfique pour l'environnement, les exploitants possédant des parcelles sur le périmètre Natura 2000 doivent s'engager dans la charte Natura 2000.

L'animateur a répondu également aux demandes pour divers projets de collectivités ou de leurs prestataires (CUB Bordeaux, PLU de Preignac, commune de Quinsac, Communauté de communes du vallon d'Artolie,...). Globalement l'animateur veille, via son réseau (services de l'Etat, réseau Natura 2000, collègues en interne, ...) à la bonne mise en œuvre des projets en lien avec le périmètre Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine et apporte son expertise technique pour accompagner les maîtres d'ouvrage.

L'animateur a été sollicité pour plusieurs dossiers d'évaluation d'incidence (Garorock, travaux RTE, golf Villenave d'Ornon) et pour des avis de dossiers de conseil de gestion de biotope (renouvellement canalisation Saint-Laurent).

Thérèse SANIAL demande si, dès lors qu'une parcelle est en bord de Garonne, toute sa surface est concernée.

L'animateur répond qu'il faut faire la distinction entre les contrats agricoles et non agricoles. Pour la partie agricole, l'ensemble des îlots PAC (pouvant contenir plusieurs parcelles) touchant le périmètre sont éligibles. Pour un contrat non agricole, le contrat pourra porter uniquement sur la partie de parcelle incluse dans périmètre.

Anne LOUBRIAT demande s'il est possible de financer des actions d'Eco-pâturage et si un travail est réalisé avec les Chambres d'agriculture.

L'éco-pâturage est possible en contrat N2000 à condition que les parcelles soient entièrement incluses dans le périmètre, par exemple pour l'entretien de digue par éco-pâturage. Au vu du périmètre limité, il est difficile de mettre en œuvre des contrats car, en général, les parcelles ne sont que partiellement incluses dans le périmètre. Les Chambres d'agriculture permettent de faire le relais auprès des agriculteurs locaux.

Pierre DELOUVRIE demande si une visite terrain est nécessaire pour la signature de la charte.

L'animateur répond qu'une visite terrain sur rendez-vous s'avère effectivement indispensable. Un travail préliminaire est nécessaire au préalable pour établir toutes les parcelles éligibles (qui touchent le périmètre Natura 2000). Dans la mesure du possible, il est préférable que le futur signataire (privé, collectivité...) envoie les données cartographiques pour que l'on puisse croiser ces données avec le périmètre Natura 2000 et définir les parcelles éligibles. L'animateur se tient à la disposition des collectivités et des privés pour les rencontrer.

Isabelle MAILLÉ demande si les DOCOB ne se chevauchent pas, notamment pour les mesures agricoles.

L'animateur explique que les périmètres Natura 2000 ne se chevauchent pas puisque les périmètres ont été harmonisés par les services de l'Etat. En revanche, pour le volet agricole, un chevauchement de certaines

parcelles est possible puisque le périmètre est élargi aux îlots PAC ; certaines parcelles agricoles sont donc potentiellement éligibles à plusieurs PAEC. Pour l'instant, le cas ne s'est pas présenté, mais les animateurs se connaissent et travaillent ensemble (rencontres régulières).

Après des échanges sur les raisons d'un périmètre relativement limité (lit mineur et berges principalement), M. GIRARDI intervient pour préciser que la Garonne est du DPF. Donc, si on élargit le périmètre, on est sur du foncier privé ou de collectivités. Historiquement, il était donc plus compliqué d'élargir le périmètre au vu des craintes liées aux possibles contraintes du dispositif Natura 2000.

Isabelle MAILLÉ explique qu'il n'y a pas de contrainte particulière sur des parcelles incluses dans le périmètre. Il y a uniquement des études d'incidence au titre de Natura 2000 si le projet est soumis à une procédure de déclaration ou autorisation, au titre de la loi sur l'eau ou autres procédures administratives (permis de construire...).

Sylvie LEMOZY précise que le périmètre initial a été élargi en 2013. La procédure est longue et fastidieuse pour élargir à nouveau le périmètre. Elle cite l'exemple d'un autre site où la proposition d'élargir le périmètre a été rejetée.

Anne LOUBRIAT demande s'il est possible de se désengager.

Mathieu BEAUJARD répond que les engagements sont sur 5 ans que ce soit un contrat Natura 2000, un contrat agricole ou la signature de la charte. Si les engagements ne sont pas tenus au cours de ces 5 ans, le bénéficiaire devra rembourser les aides perçues.

3) Communication (diapositives 12 et 13)

Une troisième lettre d'information, en cours de diffusion, vient d'être réalisée. Elle est axée sur la charte Natura 2000 avec une interview de Monsieur le Maire de la commune de Boé et de Monsieur Martin, son DGS.

Une exposition, composée de 4 panneaux déroulants (type kakemonos), a été réalisée également en début d'année 2016 et présentée lors du COPIL de mars 2016. L'objectif des panneaux est d'informer un large public sur la démarche Natura 2000 en présentant les richesses du site de la Garonne en Aquitaine et les différents leviers d'actions mobilisables. Ces panneaux pourront être présentés lors d'expositions ou de manifestations en lien avec la Garonne. Ils serviront de supports à l'animateur lors de ses interventions (collectivités, écoles, ...). Cette exposition a été prêtée à l'association Horizon vert pour son rendez-vous annuel sur l'Ecologie le 1 et 2 octobre 2016 à Villeneuve-sur-Lot. D'autres collectivités sont intéressées comme la commune de Boé pour sa Fête du miel annuelle, ou bien encore la commune de Moirax dans le cadre d'une animation annuelle portée par l'Agglomération d'Agen.

L'Agglomération d'Agen est également intéressée par l'exposition N2000 pour la Fête de la Garonne en septembre 2017. L'animateur répond que l'exposition est mise à disposition des collectivités qui en font la demande.

Les sites internet du SMEAG ont également été récemment actualisés avec de nombreux documents disponibles en ligne.

II. Validation de la nouvelle Charte Natura 2000 - « fiche parcelles cultivées »

Cf - Diapositive 14

Suite à des échanges avec la DREAL et la DDT47, il s'est avéré nécessaire de réviser la charte pour y ajouter des engagements spécifiques sur les milieux cultivés (fiche Agriculture). Ces engagements spécifiques permettront aux agriculteurs s'engageant dans la charte d'être exonérés de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.). Cette charte a été travaillée en concertation avec les deux Chambres d'agriculture (47 et 33).

Mathieu BEAUJARD présente donc la fiche « parcelles cultivées » qui sera intégrée dans la charte Natura 2000 après validation du COPIL.

Isabelle MAILLÉ demande si la réglementation liée au traitement phytosanitaire n'a pas évolué dernièrement et donc si le troisième engagement ne doit pas être modifié.

Mathieu BEAUJARD indique qu'il se renseignera et propose d'ajouter une mention « en fonction de l'évolution de la réglementation » pour les traitements localisés.

Régis DESCAMPS de l'AFB précise que dans tous les cas il faut prévoir à minima 5 mètres de bandes enherbées avec les traitements phytosanitaires interdits en bord de cours d'eau.

Jean-Pierre LACAVE précise que cette réglementation s'applique au cours d'eau mais pas pour les fossés.

Mathieu BEAUJARD ajoute que la concertation est en cours sur la délimitation fossés/cours d'eau dans les différents départements.

Perrine PHILIPPE demande si ces engagements pour les parcelles cultivées viennent en plus des engagements généraux, et si les agriculteurs devront s'engager obligatoirement dans les deux. Mathieu BEAUJARD répond que dès lors que cette fiche spécifique sera validée, les futurs agriculteurs souhaitant s'engager devront le faire sur les engagements généraux et les engagements spécifiques. Jusque-là les agriculteurs bénéficiaient d'une dérogation car il n'y avait pas d'engagements spécifiques pour les terres cultivées.

Luc-Olivier DELEBECQUE souhaite que dans le premier engagement, il soit retiré la phrase sur la demande d'avis auprès des services de l'Etat pour les interventions sur des éléments fixes favorables à la biodiversité, et de passer cette partie en recommandation. Il ajoute qu'il n'est pas certain que ce soit légal d'un point de vue juridique et nous fait part de ses inquiétudes sur une potentielle évolution de la réglementation qui prendrait pour référence la charte Natura 2000.

Mathieu BEAUJARD répond que c'est une charte non obligatoire dans laquelle les agriculteurs sont libres de s'engager ou non. Il se renseignera auprès des services de l'Etat pour vérifier la validité juridique de cette phrase.

Henri TANDONNET précise que de nombreuses parcelles appartiennent à l'Agglomération d'Agen ou à sa commune au bord de Garonne. Monsieur le Sénateur-Maire souhaiterait s'engager dans la démarche Natura 2000.

Mathieu BEAUJARD précise qu'il a déjà des contacts avec sa commune et les services de l'Agglomération d'Agen en vue d'une signature de charte pour ces parcelles. Ces signatures devraient se concrétiser en 2017.

Isabelle MAILLÉ indique que c'est une très bonne chose de prévoir une fauche ou un broyage centrifuge en recommandation. Par contre il serait opportun de modifier la date de fin juillet car elle n'est pas adaptée à la production de foin de bonne qualité et valorisable.

Mathieu BEAUJARD indique qu'il est effectivement préférable de se baser sur la mesure retard de fauche au 15 juin, permettant ainsi à l'exploitant de valoriser sa production.

Suite à ces remarques, les membres du COPIL valident la nouvelle charte

qui intègre donc cette nouvelle fiche agricole.

III. Second cycle d'animation 2017-2019

Cf - Diapositive 15

L'animateur indique que le premier cycle d'animation se termine à la fin du mois de mars 2017. Comme indiqué par Monsieur GIRARDI en début de réunion, les élus du SMEAG ont délibéré le matin même pour proposer de poursuivre l'animation pour le prochain cycle de 3 ans (2017-2019). La première année d'animation sera se déroulera sur 9 mois afin de phaser l'animation sur l'année civile. Il est donc demandé aux membres du COPIL de valider le portage de l'animation par le SMEAG pour les trois prochaines années.

Les membres du COPIL valident cette proposition à l'unanimité.

IV. Animation 2017 (4ème année d'animation)

1) Animation Agricole (diapositives 16 à 18)

Mathieu BEAUJARD présente l'animation prévue pour la troisième et dernière année du P.A.E.C. Garonne en Aquitaine. Pour 2017, un dossier d'appel à projet a été déposé à la Région et à la DRAAF le 24 février dernier. **L'enveloppe financière proposée pour cette année est de 81 311,40 euros.**

Suite à l'envoi de la plaquette P.A.E.C. à l'ensemble des agriculteurs, de nombreux exploitants ont contacté l'animateur. Plusieurs rendez-vous sont déjà programmés pour la mi-avril.

La date limite de déclaration cette année est le 15 mai. Les dossiers devront être donc finalisés avant cette date.

2) Animation territoriale (diapositives 19 à 21)

L'objectif est de poursuivre le travail réalisé jusqu'ici, d'accompagner les projets en cours et futurs autour de la Garonne et veiller à la cohérence territoriale.

L'animation aura pour objectif de multiplier les signatures de chartes en 2017 et de proposer à minima un contrat Natura 2000, celui de Saint-Laurent (diapositives 25 à 30).

Mathieu BEAUJARD précise qu'il continuera à suivre de manière transversale les projets en lien avec le périmètre Natura 2000 pour s'assurer de la compatibilité de ces projets avec les enjeux environnementaux et favoriser des contractualisations en incitant des collectivités ou des particuliers à souscrire à des contrats ou des chartes Natura 2000.

3) Communication (diapositive 22)

Pour cette nouvelle année d'animation, il sera proposé aux collectivités, pour communiquer autour de la démarche Natura 2000, un encart qui pourra être diffusé via leurs moyens de communication (bulletins municipaux/communautaires, site internet, ...). L'animateur continuera à actualiser régulièrement les sites internet du SMEAG. Une quatrième lettre d'information axée sur les contrats Natura 2000 sera éditée. Enfin, en fonction des opportunités, l'animateur pourra participer à des manifestations locales pour communiquer et sensibiliser un large public (fête du miel à Boé, écoles, ...).

Anne LOUBRIAT demande quels sont les correspondants de la Région et si un travail est mené avec les EPCI du territoire.

Mathieu BEAUJARD répond que les correspondants directs sont la DREAL et les DDT. Pour la Région, pour l'instant, des contacts sont établis uniquement pour le volet agricole (pôle MAEC - Poitou Charente). Plusieurs EPCI ont été rencontrés dans la cadre de cette animation.

Jean-Pierre LACAVE demande s'il y a eu des retours de satisfaction de la part des agriculteurs engagés en 2015. Mathieu BEAUJARD répond qu'il est délicat pour le moment de poser la question car les versements des aides n'ont pas été effectués. On verra par la suite une fois que les retards de paiement seront versés.

Isabelle MAILLÉ demande si en tant que COPIL il est possible de faire remonter un avis sur ces retards de paiements et ces dysfonctionnements au niveau de la Région (logiciel OSIRIS).

Sylvie LEMOZY précise que ces problèmes sont déjà remontés notamment dans les réunions avec les animateurs Natura 2000.

Mathieu BEAUJARD ajoute qu'il sera indiqué dans le compte rendu la position du COPIL, c'est-à-dire des difficultés rencontrées pour l'animation Natura 2000 causées par ces problèmes techniques qui retardent les paiements. Ce compte rendu sera diffusé auprès des membres du COPIL dont la Région Nouvelle Aquitaine.

Julie DERROY explique qu'ils rencontrent les mêmes problèmes avec le programme Leader et qu'ils ont déjà fait remonter cet état de fait.

Bruno MARTIN précise qu'ils vivent la même situation avec le projet Plan Garonne (fonds européens FEDER). Le projet a été accepté fin 2016 et il n'y a toujours pas de conventions financières établies. Le pire c'est de rester dans l'ignorance et de n'avoir aucune information, laissant la crainte de ne pas être payé.

Guy CLUA demande s'il est possible d'avoir un résumé Natura 2000 pour communiquer sur le site de sa commune.

Mathieu BEAUJARD indique que ces informations sont disponibles sur site internet du SMEAG www.lagaronne.com. Un lien peut être fait sur le site de la commune pour avoir accès à ces informations.

Sylvie LEMOZY propose, si le contrat est réalisé à Saint Laurent en 2017, de faire une sortie terrain avec les membres du COPIL pour présenter les actions réalisées.

Mathieu BEAUJARD ajoute que si Monsieur le Maire en est d'accord et que le projet se réalise, on pourra prévoir le COPIL dans sa commune l'année prochaine.

Monsieur CLUA accepte avec plaisir cette proposition.



V. Echanges et questions diverses

Tour de France (diapositive 23)

Pour information, l'animateur indique que le site Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine sera cité lors de la 11^{ème} étape du Tour de France passant par Marmande. Un zoom sera fait sur la grande Alose et l'Esturgeon. L'animateur a été sollicité par les services de l'Etat pour rédiger une page internet synthétique qui sera mise en ligne sur le site du ministère et sur le site du tour de France, ainsi qu' un message très bref pour les téléspectateurs qui sera énoncé par les présentateurs du Tour.

Pour rappel, tous les documents du DOCOB de la Garonne en Aquitaine sont téléchargeables sur le site ressources du SMEAG, www.lagaronne.com (Milieux naturels / Natura 2000 Garonne / Elaboration du DOCOB Natura 2000 de la Garonne en Aquitaine).

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'animateur :

Mathieu BEAUJARD

Mail : mathieu.beaujard@smeag.fr

Téléphone : 05 - 62 - 72 - 76 - 00

www.smeag.fr



ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ww.eau-adour-garonne.fr



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

